

L'ASSURANCE PROTECTION PERSONNELLE : DI+

ENVISAGEZ L'AVENIR SEREINEMENT.



MINI FINANCIAL SERVICES



Mettez vos proches à l'abri des aléas de la vie sur la durée du financement de votre MINI.

L'assurance Protection Personnelle DI+⁽¹⁾ est une garantie décès-perte totale et irréversible d'autonomie qui protège vos intérêts et ceux de vos proches.

Elle prendra en charge l'intégralité du solde de votre financement tout en permettant à vos proches de conserver la jouissance de votre MINI.



COUVERTURE DE LA DI+⁽¹⁾.

Couvre à 100%* la personne assurée pendant la durée de son financement et ce jusqu'au :

- 80^{ème} anniversaire, en cas de décès,
- 67^{ème} anniversaire, en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

Intervient en cas de décès ou perte totale et irréversible d'autonomie de la personne assurée.

Solde intégralement le dossier de financement.

Permet la conservation du véhicule par la personne assurée ou ses ayants droit.



CONDITIONS DE LA DI+⁽¹⁾.

Peut être souscrite :

- Jusqu'à 74 ans,
- Par l'emprunteur (ou locataire) et/ou le co-emprunteur (ou co-locataire).

Est compatible avec :

- Un financement MINI Financial Services en crédit ou en location avec option d'achat,
- Un véhicule neuf ou d'occasion acquis au sein du réseau MINI.

Le montant de la couverture est fixé dans la limite de 120 000€ pour tous les contrats MINI Financial Services confondus avec une assurance DI+⁽¹⁾.

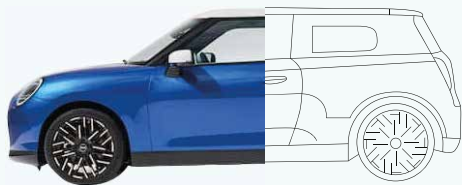
La prime d'assurance est directement intégrée dans les échéances du financement.

EXEMPLE D'INTERVENTION DE L'ASSURANCE DI+⁽¹⁾.

MINI Hatch financée à hauteur de 30 000 €.

Accident de la vie dans la troisième année du financement.

SANS DI+



Solde restant dû : 18 000 €

Remboursement DI+ : 0 €

Reste à la charge des ayants droit** : 18 000 €

Paieement au comptant sous 30 jours.

AVEC DI+



Solde restant dû : 18 000 €

REMBOURSEMENT DI+ : 18 000 €

Reste à la charge des ayants droit** : 0 €

* Adhésion soumise à un questionnaire médical simplifié et/ou détaillé, hors convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé).

** Ou à votre charge en cas de perte totale et irréversible d'autonomie.

(1) L'assurance protection personnelle DI+ est une assurance proposée par MINI Financial Services, département de BMW Finance, SNC au capital de 87.000.000 Euros, 343 606 448 RCS Versailles, siège social : 5 rue des Hérons - 78180 Montigny-le-Bretonneux, immatriculée en tant que Courtier en assurance à l'ORIAS sous le n° 07 00 88 83 (www.orias.fr), sous réserve d'acceptation du dossier. Allianz Vie, SA au capital de 681 879 255 euros - Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex - RCS 340 234 962 Nanterre. Entreprise régie par le Code des Assurances - www.allianz.fr. Prestations liées à la souscription d'un contrat de financement auprès de MINI Financial Services ne pouvant être acquises séparément.

